



- Syndicat des Internes de la région Centre-Val de Loire -

www.aitours.fr
aitourangeaux@gmail.com

[Internat de Bretonneau](#)
[HOPITAL BRETONNEAU - 2 Boulevard Tonnellé, 37044 Tours](#)
[Cedex 9](#)

BUREAU

Présidente : M. JOBARD

Secrétaire : L. FROMONT

Trésorier: K. JOSEPH-DELAFFON

A. CAMPS-MALEA

N. COLLERCANDY

Y. CONAN

M. DIVET

G. DUPUTIE

M. EL GANI

A. FACQUE

G. FEUGIER

O. LERBET

V. MAISONS

C. MERCIER

A. PLANTY-BONJOUR

T. TAIBI

Présidente d'honneur :

V. LEROY

A Tours, le 05/12/2019

Destinataires :

Direction Générale
de l'Agence Régionale de Santé du Centre Val de Loire

Mme GUEGUEN
Agence régionale de santé
Département de gestion prévisionnelle des professionnels de santé

Mr le Pr DIOT
Doyen de la faculté de médecine de Tours

Copie :
Mme MIZZI
Direction des Affaires médicales du CHU

Préavis de Grève

Nous vous informons que le Syndicat des Internes de la région Centre-Val de Loire, sous l'égide du préavis de grève national de l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI), dépose par la présente un préavis régional de grève concernant l'ensemble des activités des internes conformément aux articles L.2512-1 et L.2512-2 du Code du travail débutant le 10 décembre 2019. Le présent préavis est pour une durée de vingt-quatre heures à compter du 10 décembre 2019.

Pour les internes soumis à des obligations de permanence des soins (garde, astreinte) et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent le jour et horaires précités, le préavis doit couvrir les internes en amont et en aval de cette journée.

Dans le cadre du présent préavis, les internes peuvent se déclarer

grévistes pour l'ensemble de leurs activités ambulatoires, de service de jour et/ou de permanence des soins et potentiellement pour une durée limitée de quelques heures au cours de cette journée.

Concernant l'amélioration de notre statut de praticien en formation, nous exigeons :

- Un décompte horaire du temps de travail des internes et un paiement des heures supplémentaires,
- Une revalorisation des indemnités de gardes,
- L'investissement de fonds publics pour notre formation,
- Le maintien des règles concernant l'obtention des licences de remplacement.

Enfin, nous refusons la procédure mal préparée de « big matching » pour 2020 et demandons que la concertation aboutisse avant de mettre en péril l'avenir professionnel de nos mandants.

Cette décision est également motivée par la volonté de défendre le système de santé et l'hôpital public en particulier, lieu privilégié de notre formation. Nous demandons ainsi une cessation de la politique d'austérité dans le secteur de la santé, et la préservation de la séparation entre budget de l'Etat et budget de la Sécurité Sociale.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir les chefs d'établissements de la Région Centre-Val de Loire visés par la législation précitée afin de les rendre au respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail et des dispositions rappelées par l'instruction N° DGOS/RH3/2016/21 du 22 janvier 2016.

Nous resterons vigilants quant au respect de la loi au sujet des assignations des internes et nous informerons nos mandants des modalités précises de celles-ci.

Nous vous précisons que le préavis de grève local n'empêchera pas les internes qui le souhaitent de faire grève de façon illimitée sous l'égide du préavis de grève national des internes déposé en date du 19 novembre 2019 par l'ISNI.

Nous vous prions de croire, Messieurs, Mesdames, Professeurs, Docteurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Syndicat des Internes de la région Centre-Val de Loire



